

Pièces à fournir :

► Pour la candidature

- Une photocopie des diplômes obtenus
- Un curriculum vitae détaillé
- Une lettre de motivation à l'attention du Responsable Pédagogique de la formation
- 1 photographie d'identité récente (format 2x1.5cm (étudiant ou CV) inscrire au verso nom, prénom et formation)
- Titre de paiement de 20€ (frais de positionnement non remboursables) à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion

► Pour l'inscription

- Titre de paiement : par carte bancaire, par chèque ou mandat cash à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion ou attestation de prise en charge par l'employeur

Clauses de résiliation

Les candidats disposent d'un délai de rétractation de 10 jours après le dépôt de leur dossier d'inscription. Lorsque, par suite de cas de force majeure dûment reconnu, le stagiaire est dans l'impossibilité de poursuivre la formation, il peut résilier le contrat.

Seules les prestations de formation effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat.

Les fiches décrivant la formation sont purement indicatives ; elles sont susceptibles d'être modifiées et de ce fait ne constituent pas des documents contractuels.
L'ouverture de la formation est soumise à un nombre minimum de candidats.

Parc Technologique Universitaire (Bât.3)

2, rue Joseph Wetzell
97490 Sainte-Clotilde
Tél : 0262 48 33 70
Fax : 0262 48 33 71
sufp@univ-reunion.fr
site web : www.sufp.re

Campus Universitaire du Tampon

117, rue du Général Ailleret
97430 Le Tampon
Tél : 0262 57 95 54 / 0262 57 95 37
Fax : 0262 57 94 60
sufp@univ-reunion.fr
site web : www.sufp.re

Accueil du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Le vendredi fermé au public

La responsable de pôle reçoit les particuliers sur RDV et peut rendre visite, à leur demande, aux chefs d'entreprise ou à leurs responsables des ressources humaines

DIPLOME UNIVERSITAIRE **Prévention et règlement négociés des conflits :** **Médiation / conciliation / prévention en entreprise** *Année universitaire 2017-2018*

Validé à la CFVU du 4 avril 2017

VALIDATION : Diplôme universitaire

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES & PROFESSIONNELS

- Conseiller et accompagner la médiation dans tous les domaines de la vie sociale et économique.
- Présenter les fondamentaux de la médiation, dans les champs juridiques, psychologiques, sociologiques et de la communication.
- Acquérir les méthodes et techniques de gestion des conflits.
- Maîtriser les outils nécessaires à la pratique de la médiation.

PUBLICS & CONDITIONS D'ACCES

Toutes personnes s'intéressant à la médiation et désirant s'initier à ses principes:

- Cadres Administratifs, Responsable des Ressources Humaines, Professionnel du secteur Juridique, Personnels du secteur Educatif et Social.
- Salariés, Demandeur d'emploi, Personnes en reconversion.
- Professionnels qui souhaitent s'orienter vers les fonctions de tiers facilitateurs (médiateurs / conciliateur) ou à la fonction de préventeur (intra-entreprise), salarié, enseignants, salariés en milieu carcéral, milieu de la santé.

DUREE, DATES & HORAIRES

Durée de la formation : 130 heures
(Tronc commun 100 heures + option spécialité 30 heures)
Durée totale 6 mois
Chaque module 2 jours de formation par mois
+ Cas pratique : samedi matin

LIEU & EFFECTIFS

Campus universitaire Nord - Parc technologique universitaire
20 candidats (max)
(ouverture sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures)



Equipe pédagogique

► **RESPONSABLE PEDAGOGIQUE**
Stéphane MANIN, MCU Université de La Réunion

► **COORDINATRICE PEDAGOGIQUE**
Vanessa RODRIGUEZ, Avocate-Médiatrice, Barreau de Saint Denis

Equipe pédagogique (à titre indicatif) :

Vanessa RODRIGUEZ, Avocate-Médiatrice, Barreau de Saint Denis
Françoise MARECHAL-THIEULLENT, Avocate-Médiatrice, Barreau de Bayonne
Claire VASSIAS, Médiatrice, coach, formatrice spécialisée en gestion des conflits
Bernard ETCHEVERRY, Médiateur, Avocat honoraire, ancien Batonnier
Jean-Claude DELGENES, Fondateur et dirigeant de Technologia
Jacques BRANDIBAS, Psychologue
Fabienne HOARAU, Chargée d'enseignement, Université de La Réunion
Thierry MALBERT, Maître de conférences, Université de La Réunion

- **MODULE 1** : LES MODES (NEGOCIES-ALTERNATIFS-AMIABLES) DE REGLEMENT DES CONFLITS (2 jours)
trées par les formateurs dans leurs pratiques de médiateurs.
Médiation judiciaire et conventionnelle au sein du fonctionnement de la justice
- **MODULE 2** : ACCOMPAGNER LE DIALOGUE ET FACILITER LA COOPERATION (2 jours)
• **OPTION (1 option au choix) : PRATIQUE DE SPECIALITE**
Option 1 : La médiation du « travail » : relations sociales inter-entreprise
Option 2 : La médiation et la santé au travail
Option 3 : La médiation et la vie des affaires
Option 4 : La médiation dans la construction et l'immobilier
(ouverture de l'option sous réserve d'un nombre minimum de candidature)
- **MODULE 3** : DIALOGUE ET INTERCULTURALITE (2 jours)
- **MODULE 4** : ETHIQUE ET DEONTOLOGIE DU MEDIATEUR/CONCILIATEUR (2 jours)
- **TRAINING** (samedi matin)
Méthodes pédagogiques : cas construits à partir de situations d'actualité ou rencon-

Procédure de candidature et d'inscription

Voir sur le site internet du SUFP
> www.sufp.re

Frais de formation

- Frais de dossier de candidature : **20€** (frais de positionnement non remboursables)

Par chèque, par carte bancaire ou mandat cash libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'Université de La Réunion

Coût de la formation

D.U. complet

- Salariés IP** : 2160 €
- Salariés CE*** : 3080 €

Formation modulaire : Module 1, 2, 3, 4, Training (délivrance d'une attestation de formation)

- Salariés IP** : 1660 €
- Salariés CE*** : 2430 €

* Le tarif « Individuel Payant (IP) » s'adresse aux personnes qui assurent sur leurs fonds personnels le coût de formation proposé. Pour les candidat(e)s souhaitant faire prendre en charge leur formation, c'est le tarif « Convention Employeur (CE) » qui s'applique.

** Les candidats désirant bénéficier d'une prise en charge du coût de leur formation doivent entreprendre les démarches immédiatement de façon à disposer de leur titre de paiement lors de leur inscription définitive.

Au-delà d'un délai de 10 jours après la signature du contrat de formation, la participation aux frais de formation est due à l'Université, même en cas d'abandon.
(art. L 920 9 du Code du Travail et Cass. Soc. 9 mars 94 n° 1238D).

Début des cours : Début octobre 2017
Fin des cours : Avril 2018